Département : SARTHE

Commune : ROEZE SUR SARTHE

Localisation : Chemin de l'Etre

Lotissement
" LA BOUTARES DE L'ETRE 1 "

Maître d'ouvrage :
FONCIER AMENAGEMENT
8 Boulevard Marie et Alexandre OYON
72 100 LE MANS
T: 02.43.84.64.76
@: contact@foncier-amenagement.fr

FONCIER AMÉNAGEMENT

Architecte :
SAS ATB ARCHITECTE
4 rue Ville Close
61130 BELLEME
06 81 00 61 85

Maître d'oeuvre :
Géomètre
Bureau d'études VRD

AIR&GEO
Aménagement Ingénierie Réalisation
Géomètres-Experts-Fonciers
74 avenue du Général de Gaulle - 72000 LE MANS
Tél. 02 43 81 47 28 / Fax. 02 43 81 70 54 / lemans@airegeo.fr

REGLEMENT GRAPHIQUE

Surfaces graphiques données à titre indicatif

PA 10b

Dossier : LM.156.2015_150841
Date : 13 09 2021
Fichier: LM.156.2015_150841-PA_1-Ind_D.dwg

Modifié le :	Objet :

Echelle : 1/500
Demande d'Alignement : oui ☐ non ☒
Raccord Lambert II : oui ☒ non ☐

Raccord NGF : oui ☒ non ☐
Cotes normales : oui ☒ non ☐
Cotes orthométriques : oui ☐ non ☒

PERIMETRE	oui	non
Borné	☐	☒
Approuvé par les riverains	☐	☒

PROJET	oui	non
Application graphique	☒	☐
Cotes graphiques provisoires	☒	☐
Surfaces graphiques provisoires	☒	☐
Cotes chaînées	☐	☒
Surfaces d'arpentage	☐	☒

	Etabli par	Controlé par	Date
Esquisse ☒	CBI	DB	janvier 2016
PA ☒	OH	GG	Fevrier 2021
PA modif ☐			
DCE ☐			

NOTA: L'utilisateur est tenu de veiller à la stabilité des bornes, piquets ou repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.

- Périmètre
- Section E n°1599 — Référence cadastrale
- Application cadastrale (tracé figuratif)
- Accès obligatoire au lot avec stationnement
- Accès indicatif au lot avec stationnement
- Partie de l'unité foncière ne faisant pas partie du projet
- Espaces verts
- Piétonnier Finition sablée
- Trottoir Enrobé noir
- Voirie Enrobé | Accès lot Enrobé
- Stationnement Enrobé
- Noue d'infiltration
- Zone constructible en retrait de 3 à 5 ml de la limite séparative Garage à 5m mini de l'alignement
- Accès de lot interdit
- Arbre tige à planter (position et nombre indicatifs)
- Graminés et arbustes à planter (position et nombre indicatifs)
- Haie à plantée par l'aménageur
- Arbre supprimé dans la cadre de la viabilisation du projet
- Banc public